

Il y a un an, lorsque le premier ministre actuel a prononcé un autre discours du même genre, je l'ai applaudi et approuvé. Cette année, je n'ai pu le faire, car je constate qu'après deux ans, ce ne sont encore que des mots, toujours des paroles ronflantes, mais on ne pose aucun geste concret. C'est d'ailleurs ce que j'ai pu constater depuis les deux années que je siège à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, nous sommes pour les idées émises dans les discours du premier ministre actuel, mais nous voulons que les actes suivent les paroles. Bref, nous voulons que les réalisations suivent et que ce ne soit pas toujours des mots pour nous endormir, d'année en année, comme on l'a fait dans le passé. Nous souhaitons que des réalisations indiquent clairement sa sincérité et son désir de régler les problèmes auxquels font face, à l'heure actuelle, la Confédération canadienne et les deux groupes nationaux qui composent notre pays.

Monsieur l'Orateur, il faut trouver une solution réaliste, concrète et satisfaisante pour tous et chacun des citoyens canadiens qui habitent notre pays. Et aujourd'hui, je voudrais suggérer ce qui, je crois, pourrait constituer la base d'une discussion pour en arriver à une telle solution.

Il est évident que le système actuel, comme il existe présentement, ne peut plus fonctionner et ne peut donner satisfaction à la majorité des citoyens du pays. Aujourd'hui, notre système est appuyé sur des compromis entre Canadiens anglais et Canadiens français, compromis qui empêchent les deux groupes de s'épanouir à leur mutuelle satisfaction. Or, on ne peut mettre un pays en valeur en fondant son système d'expansion sur des compromis; il faut trouver une solution audacieuse et énergique, appuyée non pas sur des compromis mais sur des principes réalistes et logiques, lesquels satisferont chacun des deux groupes qui le composent.

Au fait, on n'a qu'à considérer le système actuel pour bien comprendre qu'il ne peut plus fonctionner. Par exemple, le très honorable premier ministre déclarait, dans son discours, que dans l'ensemble du pays, le problème du chômage s'était atténué et qu'on constatait une diminution sensible. Si c'est ce qui s'est produit dans d'autres provinces, la situation ne s'est guère améliorée dans la province de Québec ni dans l'Est du Canada.

J'ai d'autres exemples à vous donner. Les lois, au pays, sont faites pour des groupes régionaux et non pas pour l'ensemble du Canada; certains groupes peuvent en tirer profit, mais l'ensemble des citoyens n'en tirent pas avantage, je dirais même que ces lois sont au détriment de certains groupes régionaux.

Prenons, par exemple, le domaine de l'agriculture; on nous avait promis, l'an dernier, un ministère de l'Agriculture pour l'Est, car

les problèmes de l'agriculture de l'Ouest du pays et ceux de la province du Québec ne sont pas les mêmes. Cette année, nous remarquons que le gouvernement actuel a fait machine arrière et qu'il n'a pas tenu ses promesses.

Quand je retourne dans mon comté—et la situation est la même dans toutes les autres circonscriptions de la province de Québec—pour y exposer que la loi fédérale des prêts à l'agriculture fonctionne à merveille dans les trois provinces des Prairies et aide les cultivateurs de ces provinces-là, mais qu'elle n'a pas été adaptée aux besoins et aux conditions «prévalant» dans notre province, nos concitoyens ne peuvent s'empêcher de constater que la loi n'est faite que pour une région et non pour l'ensemble du pays.

Chaque semaine, chaque mois, inévitablement, on a des exemples dans ce domaine. Prenez, par exemple, le domaine de la construction; dernièrement, on a parlé des avantages que les nouvelles lois apportent à l'accroissement de la construction, et le premier ministre (M. Pearson) déclarait même jeudi dernier:

Les mises en chantier se sont chiffrées par 143,000 l'an dernier, comparativement à quelque 130,000 en 1962 et la valeur de la construction domiciliaire a atteint un sommet sans précédent d'à peu près 1,800 millions de dollars, soit environ 300 millions de plus que l'année précédente.

Or, que lit-on, en ce qui concerne le Québec, dans *Le Soleil* du samedi 22 février, page 15?

L'on peut noter cependant que 1962 avait vu la valeur sans précédent de \$31 millions pour la construction tandis qu'en 1963, les quelque 2,100 permis représentent une valeur de \$17,551,000.

Soit une diminution de près de 14 millions, ou environ 50 p. 100. On lit ensuite:

Cent soixante et onze nouvelles maisons ont été commencées en 1963, pour un total de 963 logements; en 1962, il y avait eu 194 maisons, pour 1,134 logements.

Donc, en vertu des nouvelles lois, il y a une amélioration dans l'ensemble du pays et une diminution dans la province de Québec.

Il existe une autre loi «discriminatoire» à l'égard des citoyens de la province de Québec: la loi de l'impôt sur le revenu avec les reçus de charité qui sont «déductibles» de l'impôt net. Cette partie de la loi, qui peut être bonne pour l'ensemble du pays, est néfaste dans la province de Québec; elle met le curé en contradiction avec lui-même, avec les paroissiens, les paroissiens en contradiction avec le curé, le directeur de l'impôt en contradiction avec le curé, etc... Cette loi a fait surgir des contradictions entre tous ces éléments, de telle sorte que la loi fédérale de l'impôt sur le revenu est aujourd'hui une loi «discriminatoire» pour les citoyens de la province de Québec, qui d'ailleurs maugréent contre elle.